Suspicion très forte d'usurpation d'identité à venir

Par Yepy

Bonjour à tous,

Je suis actuellement à la recherche d'un appartement en région parisienne. J'utilise plusieurs site dont leboncoin pour mes recherches.

Il y a une dizaine de jour j'ai échangé avec un propriétaire. Nous avons convenu d'une date pour la visite et il m'a demandé mon dossier pour l'envoyer à son assureur.
Le dossier comprenant :
- Photo copie de carte d'identité
- Fiche de paie
- RIB
- Avis d'impôt

Il a accusé la réception de mon dossier et m'a dit qu'il l'envoyait à son assureur mais depuis plus aucune nouvelle.

Du coup, je pense avoir été très naïf et j'ai peur que ce soit un proprio fictif et une tentative d'escroquerie à l'usurpation d'identité.

Mes questions sont que puis-je faire pour limiter les dégâts ?

J'ai déjà fait pas mal de chose :
- Je suis passé au commissariat, ils ont pris une main courante mais ils ont refusé de prendre un dépôt de plainte. Il me disent que la main courante prouvera que je suis de bonne fois et qu'il traiteront le sujet s'il y a préjudice mais pas juste suspicion.
- J'ai contacté mon banquier qui me dit que le RIB n'est pas une donnée particulièrement sensible. Il me dit qu'en surveillant régulièrement mon compte on pourra contester un prélèvement illégitime. En insistant, il est ok pour clôturer mon compte et en ouvrir un autre pour un nouveau numéro.
- J'ai fait un mail à ma mairie de naissance pour leur demander d'être vigilent en cas de demande d'extrait (mais a priori la personne en question n'a pas le nom et la date de naissance de mes parents).
- L'adresse mail du pseudo propriétaire était @laposte.net. J'ai constaté qu'une adresse avait été créée en MonPrenom.MonNom@laposte.net. J'ai écrit à laposte.net pour le faire part de mpn souci. Il m'ont répondu en me disant qu'ils ont bloqué l'adresse mail et qu'il se tienne à disposition de la police au besoin.

Du coup, j'ai plein de questions dont les principales sont :

1/ Est-il utile de changer de RIB ? J'ai demandé à mon banquier, il est ok pour le faire mais il n'est pas convaincu de l'utilité. Si les documents sont utilisés, ce sera dans un autre organisme financier.

2/ Est-il utile de refaire sa carte d'identité ?

3/ D'un point de vue procédure c'est un peu le serpent qui se mort la queue. Il faut un dépôt de plainte pour lancer la procédure d'investigation, consulter le contenu de la boite mail et très certainement constater qu'il y a une tentative d'usurpation d'identité... mais le commissariat refuse de prendre une plainte tant qu'il n'y a pas de préjudice. Que puis-je faire ? Je sens bien que le plus vite on découvre la tentative d'usurpation, le plus on pourra limiter les dégâts.

Merci par avance pour votre aide